

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Comme nous l'avions dit lors de notre déclaration préalable au CTSD du 26 janvier, votre projet de carte scolaire confirme l'assèchement des maternelles pour lesquelles vous avez prononcé 11 fermetures, 17 fermetures à revoir en juin. Pas moins de 16 créations de sections enfantines, qui sont en réalité des glissements de GS vers des classes de GS/CP. Il s'agit bien d'un moyen détourné pour ne pas ouvrir de postes pour ces élèves de GS limités à 24.

Or le maintien des classes en maternelle au vu des effectifs est tout à fait légitime et nécessaire.

En procédant ainsi, non seulement vous exercez une pression sur les maires qui refusent les fusions, mais aussi vous désorganisez et rendez ingérables les répartitions, entraînant des niveaux multiples, à cheval sur 2 cycles, avec des effectifs inacceptables, + de 30 en maternelle, comme en élémentaire sur les niveaux non limités.

Et ceci alors que les élèves ont subi des conditions d'apprentissage dégradées durant ces 2 ans de pandémie, et continuent de les subir. Tout comme les enseignant.es subissent des conditions de travail dégradées que vous allez encore accentuer.

Vous vous étiez engagée les années précédentes à ne prononcer en juin que des ouvertures. Vous avez l'an dernier acté des fermetures provisoires, qui ont entraîné des glissements de postes après mouvement, qui devaient rester exceptionnels. Or ce sont 17 fermetures à revoir cette année ! Qu'avez-vous prévu pour les collègues impacté.es ? Parfois les mêmes 2 années d'affilée !

Aussi, le SNUipp-FSU21 vous demande de revenir dès aujourd'hui sur plusieurs mesures.

Nous vous redemandons également :

- le document « toutes écoles »,
- une information pour les écoles qui voient disparaître leur moyen provisoire automatiquement (nous le demandons depuis plusieurs années!) par absence de pérennisation
- la présence systématique de ces écoles dans le champ restreint

Concernant le recrutement des LC, Lors des discussions entre notre organisation syndicale et la DGRH du ministère, il a clairement été dit que le recrutement des listes complémentaires devait se faire dès cette année, comme le droit le prévoit, en particulier le décret relatif au statut des professeur.es des écoles, et les articles 8, 9 et 10.

Nous souhaitons donc que les futur.es professeur.es des écoles stagiaires soient recrutés dès maintenant, sans passer par un statut contractuel comme la législation le préconise.

Le SNUipp-FSU demande également l'annulation des expérimentations des évaluations d'école, a fortiori dans cette période de surcharge de travail liée à la gestion de la crise sanitaire.

La mise en œuvre du passe vaccinal pose le problème de l'équité entre les élèves pour des projets nécessitant des sorties scolaires. Quelles solutions avez-vous envisagées afin de garantir à la fois le choix des collègues quant à la vaccination et l'équité pour les élèves ?

Nous tenons à vous signaler que l'une d'entre nous n'est pas remplacée pour assister à cette réunion, qu'elle a envoyé sa convocation dès réception de celle-ci vendredi dernier, qu'elle n'a reçu aucune information.....et par conséquent, les parents d'élèves non plus, ...et que malgré vos recommandations de ne pas surcharger le pôle remplacement de messages, elle a dû appeler

plusieurs fois hier pour enfin savoir qu'aucun.e remplaçant.e n'était positionné.e... et pouvoir prévenir les parents d'élèves, une fois la classe terminée !

Enfin, nous dénonçons à nouveau les conditions dans lesquelles les organisations syndicales siègent lors du CTSD carte scolaire. Pour le SNUipp-FSU21, il n'est plus acceptable de siéger 9h, de surcroît sans pause et hors temps scolaire. Ces pratiques sont maltraitantes pour les représentant.es des personnels, les personnels des services et parfaitement illégales.